

*Article 31 du Règlement***LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES**

M. Jack Shields (Athabasca): Madame la Présidente, j'ai en main copie d'une lettre en date du 6 décembre que le Président de l'assemblée législative de l'Alberta a adressée à M^{me} Joy Langan, députée de Mission—Coquitlam, concernant une déclaration que cette dernière a faite ce jour-là et dont je vous lis un extrait:

Partout au Canada, il y a des gens qui nient la réalité de ce problème. Le Président de l'assemblée législative de l'Alberta a refusé d'autoriser toute forme de commémoration de cet événement sous prétexte que l'assemblée législative de l'Alberta n'était pas l'endroit indiqué pour le faire.

Je poursuis la lecture de la lettre:

Malheureusement, cette déclaration est non seulement totalement fautive et tendancieuse, mais elle reprend aussi certains passages d'une note de service que j'ai envoyée à M^{me} Marie Laing, députée de la circonscription d'Edmonton—Avonmore à l'assemblée législative de l'Alberta, passages qui ont été publiés sans que j'en sois informé et sans mon consentement.

M^{me} Langan avait demandé que quatorze roses soient déposées à l'assemblée législative de l'Alberta pour commémorer l'événement; des copies des lettres de M^{me} Langan et du Président ont été envoyées à M^{me} Joy Langan afin qu'elle n'en cite pas des extraits pris hors contexte.

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est écoulé. Je suis désolée.

* * *

LA CANONISATION DE MARGUERITE D'YOUVILLE

M. Ronald J. Duhamel: Madame la Présidente, dimanche dernier, la canonisation de Soeur Marguerite d'Youville par le pape Jean-Paul II a été l'occasion de grandes célébrations dans beaucoup d'églises du monde entier, notamment dans de nombreux villages et villes du Canada et très certainement dans la circonscription fédérale de Saint-Boniface.

Permettez-moi de lire un extrait du discours qu'a prononcé Sa Sainteté pour souligner cet événement historique:

Pour la première fois dans l'histoire, une femme d'origine canadienne a pris place parmi les saints que l'Église a élevés à la gloire de l'autel.

[Français]

Bien que nous soyons tous extrêmement fiers du fait que cette toute nouvelle sainte soit une Canadienne, nous nous réjouissons surtout à cause de ses accomplissements. Elle a fondé l'Ordre des Soeurs de la Charité, plus tard connues sous le nom de Soeurs Grises. Dès le début, les Soeurs Grises ont répondu aux besoins des plus démunis,

des gens sans abri, sans nourriture, sans vêtements adéquats, les pauvres, les malades et les handicapés. Cet excellent travail se continue aujourd'hui dans les endroits tels que Saint-Boniface ou les Soeurs Grises sont impliquées avec l'hôpital de Saint-Boniface qu'elles ont mis sur pied.

Mme le vice-président: Le temps de parole de l'honorable député est déjà écoulé. L'honorable députée de Vancouver—Est a la parole.

* * *

[Traduction]

LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Mme Margaret Mitchell (Vancouver—Est): Madame la Présidente, nous applaudissons à la décision de la Cour suprême du Canada qui a renversé le jugement de la Cour d'appel de l'Alberta dans l'affaire Keegstra. La liberté de parole revêt beaucoup d'importance pour les Canadiens, mais pas au point de laisser la haine et le racisme empoisonner la société. La Cour suprême a confirmé cet état de choses en décidant que la Charte des droits et libertés ne donnait pas le droit de propager la haine contre des groupes de Canadiens identifiables.

Certains prétendent que ce sont les minorités qui pourraient souffrir le plus de cette décision, mais personne n'a le droit de promouvoir la haine. L'avocat Doug Christie a fait une déclaration particulièrement offensante quand il a dit que les Canadiens de l'Ouest avaient une idée différente des autres en matière de liberté de parole. La décision de la Cour suprême ouvre la voie à un autre jugement semblable dans l'affaire Malcolm Ross au Nouveau-Brunswick.

• (1110)

La Cour suprême a parlé. Maintenant le gouvernement doit montrer sa détermination à mettre fin à toute forme de racisme en interdisant la distribution d'objets racistes et en mettant à exécution les mesures d'action positive prévues dans la Loi sur le multiculturalisme. Il doit débloquer suffisamment de fonds pour permettre à la Commission des droits de la personne de s'acquitter de sa mission et il doit faire de l'élimination du racisme le premier objectif de la nouvelle Fondation canadienne sur les relations raciales.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Girve Fretz (Érié): Madame la Présidente, après avoir été témoins de 50 ans de discussions et d'inertie, les Canadiens vont enfin avoir un régime fiscal fédéral qui ne sera plus désuet, inefficace, injuste et problématique.